

**N° OJ : 49****Projet d'Arrêté - Conseil du 22/09/2025****Objet :** Convention d'occupation de l'ancien bâtiment Vanderborcht avec l'Ecole Agnès Varda.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles est propriétaire d'un bâtiment sis rue de l'Ecuyer, 50/52 cadastré Bruxelles, 2ème division, section B partie du n° 961P (anciens établissements Vanderborcht);

Vu la délibération de l'arrêté Collège du 29/03/2018;

Considérant que la gestion du bâtiment a été cédée au département Patrimoine Public;

Considérant qu'il a été décidé que l'Echevinat de la Culture est en charge de la gestion de l'occupation, de l'exploitation et de la programmation du bâtiment;

Considérant que le bâtiment situé rue de l'Ecuyer 50/52 à 1000 Bruxelles est inoccupé;

Considérant que ces occupations temporaires permettraient de valoriser le bâtiment en y accueillant des projets et des événements à caractère socio-culturels et artistiques.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : La convention entre la Ville de Bruxelles et l'école Agnès Varda, ayant son siège Rue Claessens 57 à 1000 Bruxelles représentée par M. Marc IMMERECHTS, en sa qualité de Directeur, dans le cadre de l'occupation du bâtiment sis rue de l'Ecuyer 50/52 à 1000 Bruxelles (ancien bâtiment Vanderborcht) pour le jury de fin d'année qui aura lieu du 19/12/2025 au 16/01/2026, est adoptée.

Annexes :

[Convention d'occupation FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Plan Vanderborcht \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)